

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026

### Délibération n°2026-13

**Objet :**  
**ADHÉSION DE LA COMMUNE À L'ASSOCIATION DES COMMUNES ET COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER (ACCD'OM) POUR L'ANNÉE 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt janvier, à dix-huit heures, les membres composant le Conseil municipal de la ville de GOYAVE, dûment convoqués par voie électronique et individuellement par Monsieur le Maire, le 14 janvier 2026, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Ferdy LOUISY, Maire, à la Salle des délibérations de l'Hôtel de Ville en vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

**Étaient présents au début de la séance : 20**

**Maire :** M. Ferdy LOUISY

**Adjoints :**

Mme Jenifer GÉRAN  
Mme Chantal REGENT  
M. Luc DONNET  
Mme Geneviève GAMER  
Mme Suzy LAPIERRE DE MELINVILLE

**Conseillers municipaux**

M. Neddy NERTOMB  
Mme Patricia DANICAN  
M. Lucien JOSEPHINE  
M. Philippe TARER  
Mme Nadia CONSTANT  
M. Félix EMMANUEL  
Mme Hélène NAGAMAN  
Mme Marielle LAROCHELLE  
Mme Léone FORTUNÉ  
Mme Cynthia CHAPOULIE  
Mme Jacqueline JANGAL  
M. Meddy TOTO  
Mme Maryse CITRONNELLE  
M. Bernard ZORA

<b>Nombre de membres</b>	En exercice	27
	Présents	20
	Absents	07
	Procuration	00
<b>Vote</b>	Pour	19
	Contre	00
	Abstention	01
<b>A l'unanimité</b>	Votants	20

Date de la convocation	14 janvier 2026
<b>Acte rendu exécutoire</b>	
le.....	<u>29 JAN. 2026</u> .....
après transmission électronique en Préfecture	
le.....	<u>29 JAN. 2026</u> .....
et mise en ligne sur le site de la commune	
le.....	<u>29 JAN. 2026</u> .....

**Sièges vacants :** Deux (2) sièges sont vacants à la suite de la démission de conseillers municipaux.

**Absents ayant donné pouvoir :** 00

**Absents :** 07

M. Daniel PÉTRIS, M. Achille ADONAÏ, Mme Lovely SAINT-MAXIMIN, Mme Marie-Louise MÉLON,  
M. Patrick PÉTRIS, Mme Esther GALETTE, M. Rémy SENNEVILLE.

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

971-21971140-20260129-4-DE  
Secrétaire de séance désignée à l'unanimité (Art L2121-37 du CGCT) : Mme Jacqueline JANGAL.  
Réception par le Préfet : 29-01-2026

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le rapport de M. le Maire portant adhésion de la commune de GOYAVE à l'Association des Communes et Collectivités d'Outre-mer (ACCD'OM) ;

Considérant que l'ACCD'OM constitue un cadre permanent de réflexion, de propositions et d'actions sur les questions de développement économique, social, culturel et de l'environnement spécifique aux communes, groupements de communes et collectivités d'Outre-Mer.

APRÈS EN AVOIR DÉBATTU,  
UNE ABSTENTION AYANT ÉTÉ ENREGISTRÉE (MME MARYSE CITRONNELLE),  
DÉCIDE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

**Article 1** : D'APPROUVER l'adhésion de la commune à l'Association des Communes et Collectivités d'Outre-Mer (ACCD'OM) à hauteur de 1 907.50 € pour l'année 2026.


**Article 2** : DE PORTER les crédits nécessaires au budget 2026.

**Article 3** : DE DONNER mandat à Monsieur le Maire pour suivre l'exécution de la présente délibération et l'autoriser à signer tout document relatif à cette affaire.

**Article 4** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BASSE TERRE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours peut également être effectué par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5** : Monsieur le Maire, le Directeur Général des Services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait certifié conforme

  
Le Maire  
Ferdý LOUISY

  
La Secrétaire de séance  
Jacqueline JANGAL

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20260129-4-DE

Réception par le Préfet : 29-01-2026

Publication le : 29-01-2026